



COMPTE RENDU
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 28 AOUT 2018

L'an Deux Mille Dix-Huit le vingt-huit août à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt août se sont réunis en séance ordinaire, en la petite salle de réunion de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 6 du Conseil de Communauté du 26 juin 2018 portant délégation de pouvoir au Bureau Communautaire, prise en application de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Michel SCHIBI, Roland BALCERZAK, Gérard GUERDER, Patrick BAILY, Mme Katia GENET-MAINCION, MM. Mathieu PETERMANN, Michel HERGAT,

Etait excusé : Denis BAUR,

Absents avec procuration : Viviane WINTERRATH à Katia GENET-MAINCION

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 9

Étaient également présents : Pascal MULLER, D.G.S.T, Daniel FRANCOIS, Directeur de la Communication et du Protocole, Antoinette SALERNO, Responsable du Service Institutionnel

Était excusé : Olivier HAUDOT, DGS



1. Objet : Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

AOUT		2018		
Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	28/08/2018	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion
Mercredi	29/08/2018	18 h 00	Comité syndical – SICCE - <i>annulé</i>	Petite salle de réunion
Jeudi	30/08/2018	18 h 30	Commission Politique de l'Environnement	

SEPTEMBRE 2018

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mardi	04/09/2018	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Petite salle de réunion
Mercredi	05/09/2018	15 h 00	Commission d'Appel d'Offres	Petite salle de réunion
		18 h 00	Commission Tourisme-Relations transfrontalières	Petite salle de réunion
Jeudi	06/09/2018	18 h 30	Commission Politique Sociale-compétence enfance	Petite salle de réunion
Mardi	11/09/2018	17 h 30	Bureau communautaire pré-conseil	Petite salle de réunion
Mercredi	12/09/2018	16 h 00	Commission de suivi DSP Cap-Vert	Petite salle de réunion
Mardi	18/09/2018	17 h 30	Bureau communautaire décisionnel	Petite salle de réunion

Le Bureau communautaire prend acte.

2. Objet : Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 10 juillet 2018

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 10 juillet 2018.

Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu.

Vote : Pour : 9
 Abstention : 0
 Contre : 0

3. Objet : Tableau des emplois

a/ Pôle Juridique – service développement économique

Par décision n° 3 en date du 7 juin 2016, le Bureau communautaire avait acté la création d'un poste de rédacteur territorial pour assurer les missions de chargé de mission développement économique.

L'agent affecté à ces missions a demandé une mutation. Il y a donc lieu de le remplacer et de requalifier le poste.

Après appel à candidatures et choix du jury,

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 14 septembre 2018, un poste d'attaché territorial, à temps complet, et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de supprimer à compter de cette même date, le poste de rédacteur initialement créé par la décision n° 3 du 7 juin 2016 précitée.

Il est précisé que si cet emploi ne peut être tenu par un fonctionnaire territorial, il pourra être pourvu par un agent contractuel, recruté sur les fondements de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (vacance temporaire d'un emploi) et dont la rémunération sera fixée entre le 1^{er} et le dernier échelon du grade d'attaché territorial selon l'expérience du candidat.

b/ Pôle Développement sectoriel – service informatique

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Bureau communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Après appel à candidatures et choix du jury,

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 1^{er} septembre 2018, un poste de technicien territorial, à temps complet, et rémunéré selon la grille afférente au grade, au service développement informatique.

Il est précisé que si cet emploi ne peut être tenu par un fonctionnaire territorial, il pourra être pourvu par un agent contractuel, recruté sur les fondements de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (vacance temporaire d'un emploi) et dont la rémunération sera fixée entre le 1^{er} et le dernier échelon du grade de technicien territorial selon l'expérience du candidat.

c/ Pôle Travaux - Bâtiments - Urbanisme - Service V.R.D.

Par décision n° 3 en date du 19 février 2013, le Bureau communautaire avait acté la création d'un poste de technicien principal de 2^e classe pour assurer les missions de contrôleur de travaux.

L'agent affecté à ces missions a demandé une mutation. Il y a donc lieu de le remplacer et de requalifier le poste.

Après appel à candidatures et choix du jury,

Sur proposition du Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de créer à compter du 17 septembre 2018, un poste de technicien principal de 1^{re} classe, à temps complet, et rémunéré selon la grille afférente au grade,
- de supprimer à compter de cette même date, le poste de technicien principal de 2^e classe initialement créé par la décision n° 3 du 19 février 2013 précitée.

Il est précisé que si cet emploi ne peut être tenu par un fonctionnaire territorial, il pourra être pourvu par un agent contractuel, recruté sur les fondements de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (vacance temporaire d'un emploi) et dont la rémunération sera fixée entre le 1^{er} et le dernier échelon du grade de technicien territorial selon l'expérience du candidat.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

4. Objet : Conversion d'un ancien commerce en hôtel d'entreprises - Marché n° 1807BATC - Avenant n° 1 avec l'entreprise E.G.I.B. à 57100 Thionville

La présente décision concerne l'avenant n° 1 au marché notifié le 28 mars 2018, passé après une procédure adaptée ouverte avec l'entreprise E.G.I.B. à 57100 Thionville.

L'avenant est passé pour les motifs suivants :

La maîtrise d'œuvre propose de modifier les prestations initiales prévues pour intégrer :

- un nouveau type de pose d'interrupteur à clé afin d'assurer la commande du volet roulant depuis l'extérieur. Cette dernière vise à garantir le futur accès principal aux occupants des locaux,
- une séparation des volets roulants. Cette proposition est nécessaire afin d'assurer la commande individuelle du volet donnant sur la cellule locative.

En outre, afin d'assurer le fonctionnement de la porte automatique (à l'origine en sens unique), la maîtrise d'œuvre propose de modifier les prestations initiales prévues afin d'intégrer une commande de la porte automatique allant dans les deux sens de franchissement : entrée et sortie.

Le montant du marché initial est porté de 11 709,20 € H.T. (onze mille sept cent neuf euros et vingt centimes) à 12 476,20 € H.T. (douze mille quatre cent soixante-seize euros et vingt centimes), soit une augmentation de 767,00 € H.T., soit + 6,5 %.

Les autres clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de l'avenant n° 1.

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'accepter la passation de l'avenant n° 1 au marché de conversion d'un ancien commerce en hôtel d'entreprises- Marché n° 1807BATC - avec l'entreprise E.G.I.B. à 57100 Thionville,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

5. Objet : Chauffage bois à l'espace aquatique CAP VERT - demande de subvention auprès de l'ADEME et de la Région Grand Est

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs est propriétaire de l'espace aquatique dénommé « Cap Vert » à Breistroff -la- Grande. Elle souhaite équiper d'une chaufferie bois la piscine communautaire et créer un réseau de chaleur pour desservir le groupe scolaire municipal.

Dans ce cadre, une assistance à maîtrise d'ouvrage s'avère nécessaire. Cette étape de réalisation du projet, tout comme la réalisation du projet, peut bénéficier de soutiens financiers accordés soit par l'ADEME soit par la Région GRAND EST. Pour mémoire, la région Grand Est a participé, en 2017, au financement de l'étude de faisabilité à hauteur de 70 % du montant de l'étude.

Aussi, il est proposé de solliciter le soutien financier de ces deux institutions pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et pour les travaux.

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'autoriser le Président à solliciter l'ADEME et la Région GRAND EST en vue de l'attribution d'une subvention à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et à la réalisation des travaux**
- **d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

6. Objet : Participation financière pour l'acquisition de gobelets réutilisables et personnalisés aux associations du territoire

L'Association des Parents d'Elèves (APE) de Fixem sollicite une participation financière de la CCCE pour l'achat de gobelets réutilisables et personnalisés, soit 300 pièces.

L'idée est de faire participer les enfants de l'école, via un concours de dessin, à la création d'un nouveau logo pour l'APE.

Le prix total de cette acquisition serait de 245 € avec en sus le logo de la CCCE.

La Commission « Politique de l'Environnement », lors de sa séance du 21 juin 2018, a examiné cette demande. L'idée de l'acquisition de gobelets réutilisables plutôt que de vaisselle jetable a retenu l'attention des membres de la commission.

Elle propose une aide par gobelet de 30 % du prix de revient TTC, plafonné à 0.40 € par gobelet, pour toute demande d'associations du territoire.

En outre, l'association devra mettre le logo de la CCCE sur chaque gobelet aux dimensions requises de 2,5 cm x 2,5 cm.

Après avis favorable de la Commission « Politique de l'Environnement » du 21 juin 2018,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'accorder une aide financière par gobelet de 30 % du prix de revient TTC, plafonné à 0.40 €, pour toute demande d'associations du territoire qui achèterait des gobelets réutilisables pour leurs manifestations,**
- **d'attribuer cette aide à l'APE de Fixem.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

7. Objet : Opération lombricomposteurs - Fixation de la participation communautaire -

point ajourné

8. Objet : Anniversaire des associations sportives du territoire - Olympic Rodemack Handball - demande de subvention

La CCCE a décidé de soutenir financièrement les associations sportives du territoire souhaitant organiser une manifestation spécifique dans le cadre de la célébration de l'anniversaire de la création du club.

L'association sportive « Olympic Rodemack Handball » a été créée en 1972. L'objet de cette association reconnue d'intérêt communal est la pratique du handball en loisirs et compétition. Le club compte aujourd'hui 130 licenciés et 14 équipes (2 séniors masculines en Excellence Régionale et Honneur Départemental, 12 équipes jeunes évoluant aux niveaux régional et départemental).

L'actuel Président, Monsieur Christophe Bingelmann et les dirigeants associatifs en place depuis décembre 2017 ont mis en œuvre différents projets depuis leur nomination :

- entente complète avec le club de Hettange-Grande permettant de bons résultats sportifs, lesquels devraient s'accroître lors des saisons à venir dans les catégories séniors et jeunes ;
- voyage au Danemark avec une quarantaine de filles du club destiné à renforcer l'esprit d'équipe et la cohésion de groupe ;
- retransmission de match de l'euro de handball masculin au foyer de Rodemack en janvier 2018 ;
- organisation de la Journée 100 % féminine le 24 mars 2018 ;
- animations durant les matchs (musique, accompagnement des jeunes pour les matchs séniors,...) ;
- accueil des encadrants du Comité de Moselle pour les regroupements de jeunes.

Le club a connu un renouvellement du comité directeur durant la saison sportive 2017/2018 et n'a pu, de ce fait, célébrer ses 45 ans en 2017. C'est pourquoi l'Olympic Rodemack Handball a organisé un rassemblement des licenciés du club le 17 juin 2018 autour d'une fête spécifique destinée à pérenniser la convivialité de l'association sportive. A ce titre, l'association sollicite une subvention communautaire d'un montant de 2 250,42 € pour la conduite de cette animation festive.

Compte tenu du règlement et de la demande du club, l'Olympic Rodemack Handball pourrait prétendre à une subvention de 2 250 € (45 ans x 50 €).

Conformément à la modification du règlement de mise en application de la politique sportive communautaire votée lors du Conseil communautaire du 25 juin 2013,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs », en date du 16 juillet 2018,

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- d'accorder une subvention de 2 250 € à l'association sportive « Olympic Rodemack Handball » pour la célébration de son 45^e anniversaire.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

9. Objet : Anniversaire des associations sportives du territoire - Association Sportive de Kanfen - demande de subvention

La CCCE a décidé de soutenir financièrement les associations sportives du territoire souhaitant organiser une manifestation spécifique dans le cadre de la célébration de l'anniversaire de la création du club.

L'« Association Sportive de Kanfen » a adressé une demande de subvention pour la célébration de son 45^e anniversaire. Elle organisera une journée festive au gymnase communautaire à Kanfen le samedi 1^{er} septembre 2018.

A cette occasion, différents matchs de handball seront programmés de 14h00 à 18h00 et un match de Gala, opposant les joueurs de l'ASK à l'équipe « réserve » du Grand Nancy ainsi qu'à l'équipe Red Boys du Luxembourg, clôturera cette journée.

Une exposition de photos retracera l'historique du club et permettra aux licenciés et aux visiteurs d'observer le développement du club depuis sa création en 1973.

Le budget prévisionnel de l'association est présenté équilibré et intègre une subvention de 4 500 € (45 x 100 €) représentant 50 % du budget global de 9 000 € tel que présenté par le club.

Conformément à la modification du règlement de mise en application de la politique sportive communautaire votée lors du Conseil communautaire du 25 juin 2013,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs », en date du 16 juillet 2018,

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **d'accorder une subvention de 4 500 € à l'association sportive « Association Sportive de Kanfen » pour la célébration de son 45^e anniversaire.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

10. Objet : Anniversaire des associations sportives du territoire - Football Club Hettange-Grande - demande de subvention

La CCCE a décidé de soutenir financièrement les associations sportives du territoire souhaitant organiser une manifestation spécifique dans le cadre de la célébration de l'anniversaire de la création du club.

L'association « Football Club de Hettange-Grande » a adressé une demande de subvention pour la célébration de son 45^e anniversaire. Elle a organisé une journée festive au stade des carrières le samedi 21 juillet 2018.

A cette occasion, 3 rencontres sportives ont été programmées comme-suit :

- l'équipe Vétérans qui s'est opposée à une sélection régionale ;
- l'équipe « fanion » qui s'est opposée à une sélection des meilleurs joueurs formés au sein du club lors des précédentes saisons sportives ;
- l'équipe de Nationale 3 du FC Trémey qui s'est opposée à l'équipe du FC Hamm Benfica, équipe luxembourgeoise évoluant en BGL Ligue.

Diverses animations ont été organisées comme intermèdes à ces 3 principales rencontres sportives.

Le budget prévisionnel de l'association est présenté équilibré et intègre une subvention de 4 500 € (45 x 100 €) représentant 48,9 % du budget global de 9 200 € tel que présenté par le club.

Conformément à la modification du règlement de mise en application de la politique sportive communautaire votée lors du Conseil Communautaire du 25 juin 2013,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs », en date du 16 juillet 2018,

Il est demandé au Bureau Communautaire :

- **d'accorder une subvention de 4 500 € à l'association sportive « Football Club de Hettange-Grande » pour la célébration de son 45^e anniversaire.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

11. Objet : Subventions communautaires 2018 au titre des manifestations sportives d'intérêt communautaire : Cap Entrange : Trail des Crêtes

L'association Cap Entrange organisera la 3^e édition du Trail des Crêtes le 23 septembre prochain.

Le Comité organisateur du Trail a souhaité conserver les épreuves dont les tracés sont les suivants : 11 km, 24 km et 900 mètres tout en intégrant une nouvelle distance pour le Trail des Crêtes 2018.

En effet, cette année, le club a décidé de créer une 3^e épreuve pour les adultes, avec une distance intermédiaire de 16 km. Cette distance complète l'offre et peut intéresser de nouveaux concurrents. Elle implique :

- un nouveau tracé,
- une gestion des dossards légèrement revue pour être plus fluide, pour tous les coureurs,
- des ravitaillements plus copieux compte tenu du nombre supplémentaire de participants attendu,
- plus de médailles et coupes à remettre aux meilleur(e)s,
- des cadeaux nouveaux, et en plus grande quantité pour répondre à la hausse attendue d'inscriptions.

Les membres de Cap Entrange s'attachent à proposer une organisation de très haut niveau, saluée depuis le début par les coureurs quelque soit leur niveau d'exigence et d'expérience.

La subvention demandée par l'association Cap Entrange s'élève à 2 800 €, soit 25,3 % du budget global d'un montant de 11 050 €.

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 16 juillet 2018,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention de 2 800 € à Cap Entrange, au titre de l'organisation du Trail des Crêtes, dans le cadre des manifestations sportives d'intérêt communautaire ;
- d'autoriser le Président à signer la convention relative aux manifestations sportives d'intérêt communautaire.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

12. Objet : Manifestation sportive communautaire - Kick Boxing Club de Volmerange-les-Mines - Demande de subvention pour un stage technique avec la participation de Yohan LIDON

L'Association « Kick Boxing Club de Volmerange-les-Mines » a sollicité la CCCE pour la mise à disposition du gymnase communautaire à Kanfen le 12 mai 2018 afin d'organiser un stage technique sous la direction de Monsieur Yohan Lidon, combattant lyonnais aux 17 titres de champion du monde et 5 de France de Muay Thaï et de Kick-Boxing.

Par courrier déposé à la Maison Communautaire le 17 mai 2018, le Kick Boxing Club de Volmerange-les-Mines sollicite l'octroi d'une subvention communautaire exceptionnelle pour cet événement sportif d'envergure. Le budget prévisionnel de l'association est présenté équilibré et intègre une subvention de 600 € représentant 28,9 % du budget global de 2 080 € tel que présenté par le club.

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 16 juillet 2018,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention exceptionnelle de 600 € au Kick Boxing de Volmerange-les-Mines.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

13. Objet : Micados.Comcom : subventions aux associations sportives partenaires du projet 2018

La première édition de l'opération estivale « MICADOS.COMCOM » a été organisée, pilotée et financée exclusivement par la Communauté de Communes de Cattenom et Environs au cours de l'été 2017. L'investissement des bénévoles de 17 associations sportives locales a contribué à la réussite de ce projet ambitieux permettant à plus de cent jeunes du territoire de découvrir de nombreuses activités sportives et socio-éducatives pratiquées sur le territoire communautaire.

L'objectif principal de cette opération consistait à proposer la découverte de nombreuses animations en direction des jeunes de 11 à 17 ans, sous forme d'ateliers ludiques et dynamiques encadrés par les associations locales.

Les animations sportives et socio-éducatives proposées aux adolescents ont été organisées chaque jour dans un équipement sportif communautaire du territoire, parmi lesquels on comptait l'Eurostand de Tir à Volmerange-lès-Mines, les gymnases à Kanfen et Rodemack, les dojos à Cattenom et Rodemack, l'espace aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande ainsi que les tennis couverts à Cattenom.

Les 17 clubs partenaires ont proposé l'initiation aux activités physiques et sportives dans le respect des habiletés motrices de chaque jeune. Dans cet objectif pédagogique et notamment grâce à la présence des animateurs de la CCCE, différents groupes de niveaux ont été constitués pour chaque discipline sportive.

Forte de cette 1^{re} réussite, les élus communautaires ont souhaité reconduire l'édition « Micados.Comcom » 2018 pendant les vacances de printemps et durant le mois de juillet sous forme de 4 sessions réparties selon les périodes suivantes :

- lundi 23 au vendredi 27 avril
- lundi 9 au vendredi 14 juillet
- lundi 16 au vendredi 20 juillet
- lundi 23 au vendredi 27 juillet.

A l'instar de l'opération précédente, l'encadrement des jeunes a été assuré par des personnes diplômées, bénévoles pour certaines et salariées pour d'autres. Un agent de la CCCE, chargé d'assurer la coordination des différents ateliers sur le site a encadré les 2 animateurs saisonniers recrutés pour cette opération estivale (sécurité des jeunes, animations complémentaires diverses permettant une cohérence pédagogique des ateliers, prise en charge d'animations au pied levé lors d'empêchement d'un club ou selon les conditions météorologiques). La prise en charge des jeunes a été assurée de 09 h 00 à 16 h 00 sur l'ensemble des semaines précitées. Au regard des bilans des précédentes éditions, la CCCE a cessé les activités les vendredis à 14 h 00 (fatigue des jeunes et manque d'intérêt pour les activités des vendredis après-midi).

Les inscriptions ont été gérées par le service des sports de la CCCE. Aucune participation financière n'a été demandée aux parents des jeunes inscrits. Toutefois, la contribution de ceux-ci a été assurée à travers le transport des départs et fins de journée vers les équipements et les déjeuners des jeunes qui ont été « tirés du sac » et pris ensemble sur site.

Les activités proposées aux jeunes ont été répertoriées comme suit :

- Sportives : tir aux armes, tir à l'arc, sports de balle (handball, basket ball, volley ball, tennis, badminton...), sports aquatiques et subaquatiques, arts martiaux, danses urbaines, pétanque, sports de plein air (pêche, course d'orientation, initiation au golf, découverte des échecs...), tous sports extérieurs.
- Culturelles : expression corporelle, jeux de société
- Multimédia

Les équipements sportifs communautaires et espaces naturels mis à disposition ont été les suivants:

- Eurostand à Volmerange-les-Mines
- Gymnases à Kanfen et à Rodemack
- Dojo à Cattenom
- Tennis Couverts à Cattenom
- Espace Multimédia à Boust
- Espace Aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande
- Etang de la Fraternelle à Cattenom
- Golf de Preisch à Basse-Rentgen

21 associations du territoire ont été partenaires du projet 2018 :

- la Société de Tir de l'Eurostand Lorraine
- les Athabascans
- l'Olympic Rodemack Handball Club
- le Kick-Boxing Club de Volmerange-les-Mines
- M'Danse
- le District Basket Club

- l'Association du Golf de Preisch
- le Centre Europa
- le Karaté Club de Cattenom
- le Judo Club de Cattenom
- le Tennis Club de Cattenom
- le Sporting Club de Kanfen
- le Volley Communautaire Hettange
- l'Association Sportive de Kanfen
- le Vélo Club de Hettange-Grande
- Cap Vert Plongée
- le CCCE Triathlon Club
- la Pétanque Kanfenoise
- l'Aïkido Club de Cattenom
- les Plongeurs Masqués
- la Fraternelle

Le coût de ce projet, hors salaire des agents mobilisés sur cette opération, est estimé à 12 000 € de subventions communautaires, au titre des appels à projets, dont la répartition forfaitaire pourrait être répartie comme suit :

	Proposition de subvention communautaire forfaitaire	Nombre d'interventions sur l'ensemble du projet (demi-journées)
Société de Tir de l'Eurostand Lorraine	750.00	4.00
Les Athabascans	750.00	4.00
Olympic Rodemack Handball Club	500.00	2.00
Kick-Boxing Club de Volmerange-les-Mines	500.00	2.00
M'Danse	500.00	2.00
CCCE Triathlon Club	750.00	3.00
Association du Golf de Preisch	750.00	6.00
Centre Europa	750.00	5.00
Karaté Club de Cattenom	500.00	2.00
Judo Club de Cattenom	750.00	3.00
Tennis Club de Cattenom	750.00	3.00
Sporting Club de Kanfen	400.00	1.00
Volley Communautaire Hettange	500.00	2.00
Association Sportive de Kanfen	500.00	2.00
La Fraternelle	750.00	4.00
Vélo Club de Hettange-Grande	500.00	2.00
La Pétanque Kanfenoise	500.00	2.00
Les Plongeurs Masqués	400.00	1.00
Cap Vert Plongée	400.00	1.00

Aïkido Club de Cattenom	400.00	1.00
District Basket Club	400.00	1.00
TOTAL SUBVENTIONS	12 000.00	

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 16 juillet 2018,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'octroyer une subvention communautaire aux associations ayant participé à l'opération Micados.Comcom et ayant déposé un dossier de demande de subvention au titre de cet appel à projets, sur la base du tableau ci-dessus, pour un montant global de 12 000 €.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 9
 Abstention : 0
 Contre : 0

14. Objet : Subventions communautaires 2018 : Union Sportive de Tir de Volmerange-les-Mines - subvention exceptionnelle

L'Union Sportive de Tir de Volmerange-les-Mines a sollicité la participation financière de la CCCE pour l'acquisition de matériel sportif (carabine et pistolet laser) destiné à initier les profanes du tir en toute sécurité lors d'animations pratiquées :

- avec les jeunes des associations socioéducatives du territoire (Eclos, centres aérés...);
- avec tout public participant au Forum des Associations qui se tiendra sur la Commune de Volmerange-les-Mines en septembre 2018.

La subvention sollicitée par l'Union Sportive de Tir de Volmerange-les-Mines s'élève à 837,50 €, soit 30 % du budget global d'un montant de 2 791,57 € tel que présenté par le club.

Il est rappelé que le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire ne prévoit pas ce type de soutien financier.

Toutefois, à titre exceptionnel, les membres de la Commission « Politique Sport et Loisirs » réunis le 16 juillet 2018 ont émis un avis favorable à l'octroi d'une subvention de 837,50 € à cette association sportive communale afin de lui permettre d'organiser ses activités de tir.

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 16 juillet 2018,

Il est demandé au Bureau communautaire :


- d'octroyer une subvention exceptionnelle et non reconductible de 837,50 € à l'Union Sportive de Tir de Volmerange-les-Mines pour l'acquisition de matériel sportif.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Vote : Pour : 9
 Abstention : 0
 Contre : 0

La séance est levée à 18 h 54.

Le Président,
Michel PAQUET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paquet', written over a rectangular stamp or box.

Rédacteur : le Service institutionnel
Date de rédaction : le 29 août 2018